

Début de l'année N-1		Janvier de l'année N-1
Négociation		
<ul style="list-style-type: none"> - Enquête d'intérêt de Couperin pour ce nouveau GC, sur la liste achats - Discussion menées par Couperin avec invitation de l'ABES aux réunions, et rédaction systématique d'un CR validé par toutes les parties 		
Dès qu'un accord est trouvé sur tous ces points		Pour le 30 juin de l'année N-1
Constitution du groupement		
<ul style="list-style-type: none"> - Déclarations d'intention d'abonnement des établissements souhaitant rentrer dans le GC, diffusée sur la liste achats, à retourner à l'ABES, ET au(x) négociateurs. 		
Dès que la liste des membres est arrêtée		Octobre de l'année N-1
Passation du marché	Conventionnement	
<ul style="list-style-type: none"> - Demande pièces au fournisseur - Rédaction du rapport de présentation par l'ABES avec le(s) négociateur(s) - Envoi pour signature au fournisseur de l'ensemble des pièces - Demande de visa au contrôleur financier - Signature du marché par le directeur de l'ABES 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du modèle de convention - Envoi aux établissements pour signature - Suivi de la réception 	
<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un rapport de négociation (Couperin) 		
Déroulement du marché		Année N, N+1, N+2 (date selon CCAP)
Facturation / Changements option		
<ul style="list-style-type: none"> - Règlement de la facture par l'ABES au fournisseur - Facturation des établissements par l'ABES - Eventuels changements d'option : message diffusé sur la liste achats, pour retour à l'ABES selon date fixée dans la convention 		